

**COMMUNE  
DE  
GOURIN**

**2023/29/03/02**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2023**

**Date de convocation :**  
21/03/2023

**Convocation affichée le :**  
21/03/2023

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 27  
**Présents :** 22  
**Procuration (s) :** 4  
**Votants :** 26

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 12/04/2023...  
Certifié exécutoire le 12/04/23  
Publié ou notifié le .....  
A GOURIN, le 12/04/23...  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**L'an deux mille vingt-trois** à vingt heures trente minutes, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

**Etaients présents :** LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Mathieu formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** PERON Alan, BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc

**Procuration(s) :** PERON Alan à BOURLES Christophe, BOUËDEC Jean-Michel à PERON Mathieu, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « Pour » et 6 voix « Contre », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

Madame Catherine HENRY a été élue présidente de séance par 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », Monsieur le maire s'étant retiré lors du vote du compte administratif.

## **2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : Budget principal**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2022 du budget principal conforme au compte de gestion de Monsieur le receveur municipal.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'assemblée

EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2022	Réalisés	Réalisés	Reste à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	Investissement
Recettes	5 135 417,74 €	2 069 009,39 €	209 853,10 €
Dépenses	4 064 879,41 €	1 431 683,34 €	731 960,54 €
Déficit reporté			
Excédent reporté	1 070 538,33 €	637 326,05 €	
DÉFICIT DE CLÔTURE			522 107,44 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	1 070 538,33 €	637 326,05 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »,

**ADOpte** le compte administratif 2022 du budget principal.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 29 mars 2023



La présidente de séance,

Catherine HENRY,

Le secrétaire de séance,

Christophe BOURLÈS.